



OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : (nom, prénom, adresse et téléphone de chacun des soussignés)

.....Tél : Etat civil :

.....Tél : Etat civil :

Déclare(nt) par la présente :

- faire offre ferme et irrévocable, au prix de (montant en toutes lettres)
.....euros
pour la maison située à Nethen, Rue De Beaumont 60 - cadastrée suivant titre Section A/ partie du numéro 144/L pour une contenance de 31 ares 29 centiares 31a 29 ca), et suivant extrait récent de la matrice cadastrale section A numéro 144/R pour une superficie de 30 ares nonante-trois centiares (30a 93 ca)
- savoir que les frais d'acte d'acquisition sont à sa (leur) charge, outre les frais d'un éventuel crédit hypothécaire, et avoir pris ses (leurs) renseignements à ce sujet ;
- que la présente offre est faite en leur (son) nom personnel ;
- que cette offre est valable jusqu'au, à 17h. Si, au plus tard à cette échéance, la présente offre n'a pas été acceptée par le(s) vendeur(s), le(s) soussigné(s) ne sera(ont) plus tenu(s) d'acquérir le bien prédécrit.
- le transfert de propriété et des risques se fera au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le(s) soussigné(s) soumet(tent) toutefois son (leur) offre aux conditions particulières ci-après (* *biffer la mention inutile*) :



*- Condition suspensive :

La présente offre est conclue sous la condition suspensive de l'obtention par l'acquéreur d'un crédit hypothécaire destiné à financer le bien objet de la présente, pour un montant de €.

À défaut d'obtention dudit crédit dans un délai de jours à compter de l'acceptation de la présente offre, et moyennant la production d'au moins deux refus écrits émanant de 3 établissements bancaires distincts, la présente offre sera réputée nulle et non avenue, sans indemnité de part et d'autre.

Cette offre est en outre faite aux conditions générales et suspensives suivantes :

a) que le bien :

- soit vendu quitte et libre de toutes charges, privilèges et hypothèque ;
- soit libre de toute occupation, de bail et de toute cession y relative ;
- ne fassent pas l'objet d'une expropriation totale ou partielle, qu'elle soit actuelle ou projetée ;
- soit en règle au niveau urbanistique ;

b) La présente vente est conclue sous la condition suspensive expresses suivante : que les recherches préalables à la signature de l'acte authentique ne révèlent aucun empêchement juridique s'opposant à la signature de cet acte dans les délais prévus dans le compromis (par exemple, en matière de capacité des parties) ou des prescriptions urbanistiques particulières (pollution, insalubrité, classement, projet de classement, expropriation, alignement) ou de situation infractionnelle urbanistique relativement au bien, ou encore de servitudes ou conditions particulières révélées par le titre de propriété (étant donné que l'offrant n'a pu constater si le bien était grevé ou pas de servitudes).



Le(s) soussigné(s) s'oblige(nt) à signer un compromis de vente à première demande des vendeur(s) ou du notaire choisi par lui (eux), dans le mois de l'acceptation de l'offre par le(s) vendeur(s). À titre de garantie de ses engagements, l'acquéreur s'engage à verser un acompte représentant 10 % du prix de vente total, soit la somme de euros, au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la signature du présent compromis.

Ce montant sera versé exclusivement par virement bancaire sur le compte de tiers du notaire, et y restera bloqué à titre de séquestre. Cet acompte viendra en déduction du prix de vente lors de la signature de l'acte authentique.

Le(s) soussigné(s) fait/font choix du Notaire pour les représenter dans le cadre de leur acquisition.

Il(s) déclare(nt) savoir que la présente offre le(s) engage de manière définitive, sauf les réserves qui y sont explicitement exprimées.

Fait à, le.....

N.B. Signature(s) du (des) amateur(s) précédée(s) de la mention manuscrite : « pour accord ».

N.B. Merci d'ajouter une copie de votre ou de vos carte(s) d'identité(s) (avant-arrière)